

ter nos propres circonscriptions. C'est la bureaucratie qui décide cela. On a pris une ville, voisine de la plus grosse ville de ma circonscription, avec 45,000 de population, on a pris une ville à cinq milles de ma ville, et l'a mise dans la ville de la circonscription voisine. Par contre, on a pris une autre ville située à 75 milles, et on me l'a donnée dans ma circonscription. C'est une situation complètement illogique. On compte se débarrasser des lacs pour aller dans une nouvelle place, alors que dans l'ancien village qui était dans ma circonscription, aujourd'hui la grande route, la route des Cantons de l'Est, passe et fait la circulation de ma circonscription, et aujourd'hui nous sommes obligés de faire un grand détour ou de prendre un canoë si l'on veut prendre plus de temps et faire moins de millage.

Monsieur le président, ce sont ces considérations absolument absurdes que la bureaucratie, comme le disaient l'honorable député de Roberval il y a quelques instants, l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) et celui de Villeneuve (M. Caouette). Encore une fois, nous avons concédé notre autorité. Nous avons concédé notre autorité. Non seulement, nous avons concédé notre autorité comme députés, mais le gouvernement fédéral également a fait en sorte d'accaparer l'autorité des provinces. C'est dans un autre domaine. Cela ne regarde pas le bill actuellement à l'étude, le bill C-60, mais, dans tous les secteurs, nous avons mélangé les choux, les carottes, nous avons mélangé le provincial, le municipal, le fédéral, et là nous nous apprêtons à mélanger le droit des provinces dans le domaine de l'éducation.

Monsieur le président, avec une telle confusion, au point de vue administration fédérale, au point de vue de la redistribution des circonscriptions, il y a des gens qui, depuis deux élections, se croient encore dans telle circonscription, et qui ne sont plus dans cette circonscription-là. Ils se demandent pour qui voter. Pourquoi? Parce que la publicité n'est pas assez bien orchestrée concernant ce problème-là. On a des gens qui s'adressent au bureau de Longueuil pour régler des problèmes d'assurance-chômage, alors qu'ils devraient aller au bureau de Sherbrooke.

On a des gens de Saint-Césaire qui vont au bureau de Montréal pour leur déclaration d'impôt, alors qu'ils doivent aller au bureau de Sherbrooke. Et ma circonscription n'est pas pire que les autres, c'est à peu près partout pareil. Dans les paroisses situées aux frontières des circonscriptions, où on s'amuse à jouer avec des frontières de circonscriptions, il vient un temps, par exemple, comme dans la circonscription de Saint-Hyacinthe, où les gens viennent toujours me voir parce qu'ils sont toujours venus dans Shefford pour avoir les services du gouvernement fédéral, puis ils continuent à venir, l'habitude est là.

Eh bien, on a enlevé cette circonscription-là, on l'a envoyée dans Chambly, pendant une élection, on l'a envoyée dans Shefford à une autre élection, on l'a prise de Shefford à une autre occasion d'une redistribution électorale et on l'a retournée dans la circonscription de Saint-Hyacinthe. Eh bien, on se moque, pour ainsi dire, de la population, parce qu'on raisonne, comme les fonctionnaires de l'assurance-chômage raisonnent, en pourcentage. Il n'y a pas de problème au Canada, il n'y a pas de problème de chômage, on raisonne en pourcentage.

On ne se fie qu'aux chiffres du Centre de la main-d'œuvre pour les pourcentages, alors que l'on sait pertinemment bien

que tous les chômeurs ne sont pas nécessairement inscrits au bureau du Centre de la main-d'œuvre et ne sont pas sur les listes, et ils ne sont pas également non plus dans les pourcentages des chômeurs, ce que le gouvernement fédéral essaie de nous faire croire chaque fois que de nouvelles statistiques sont mises en circulation.

Monsieur le président, je crois que l'argument actuellement, dans la conjoncture particulière du Québec, de l'Ontario et du Canada, est le suivant: on se demande ce qui va arriver de notre pays. Il ne faut pas poser trop de gestes à l'heure actuelle pour donner raison aux séparatistes, à la suite d'une redistribution électorale, qui est peut-être mauvaise, je le conçois, qui comporte peut-être de grosses erreurs, c'est vrai, parce qu'il y a une erreur dans un coin et qu'on veut rectifier la situation en Ontario, et qu'on n'est pas prêt à faire la même chose au Québec. Si on n'est pas prêt à faire la même chose au Québec, qu'on nous «foute» la paix avec l'harmonie nationale. Ce sera une farce. Pourquoi? Parce qu'on aura fait le contraire en gestes de ce qu'on nous dit en paroles. Malheureusement, cela arrive trop souvent à la Chambre. On dit une chose et on en fait une autre. Mais à redistribuer les circonscriptions, surtout à la suite d'une redistribution électorale qui vient à peine d'être terminée, qui est devenue officielle il y a quelques mois seulement, on profite d'une situation désordonnée pour pouvoir, je dirais dans les circonstances, avantager la province d'Ontario. Pourquoi? Parce que la province d'Ontario actuellement est mal redistribuée, et la province de Québec est aussi mal redistribuée.

● (1730)

Si on redistribue la province d'Ontario et si on ne le fait pas pour le Québec, c'est un privilège que l'on accorde à l'Ontario, et l'harmonie nationale à ce moment-là devient un vain mot. Si on ne peut pas le faire pour le Québec, eh bien, qu'on laisse tout tomber, qu'on fasse des élections avec la carte électorale pour tout le monde, comme cela a été décidé par les commissaires. Quant à nous, les créditistes, j'aimerais informer le ministre responsable du bill actuellement que nous sommes prêts à laisser passer ce bill pour qu'il retourne au comité des privilèges et élections, à condition que le ministre pense à l'harmonie nationale en premier lieu avant de passer à la redistribution électorale, surtout lorsqu'on s'apprête à faire des élections fédérales sur le refrain de l'unité nationale.

Eh bien, il me semble qu'il est normal que le ministre accepte, non pas cette concession mais cette situation logique de fait, parce que le Québec, dans la nouvelle redistribution électorale, a perdu une circonscription, il va de soi, que le nord de l'Ontario en perde une également, parce que le nord-ouest du Québec perd un comté. Étant donné les circonstances, l'honorable ministre devrait accepter le bill C-421 pour faire une nouvelle redistribution au Québec et en même temps donner justice à l'Ontario comme il se doit, comme il l'a très bien expliqué à la Chambre, et pourra en même temps faire de nos gestes, ce que l'on dit, savoir que l'on prêche en paroles, en préconisant l'harmonie nationale pour les créditistes et l'unité nationale pour les libéraux.

Alors, monsieur le président, nous sommes d'accord pour que ce bill soit déferé au comité et que le ministre nous assure que le bill C-421 fera partie de l'étude, des discussions à ce comité pour que l'on considère une rectification et un changement tant du Québec que de l'Ontario.